

Dans ce roman de vies blessées et entravées émergent des personnages que l'on n'oubliera pas, Fredy des Anges, jeune guérillero salvadorien amputé, à la recherche de son identité, Jeanne, de l'Agence de recherches du CICR qui l'a pris en charge; Pikul, le «field off» thaïlandais du Triangle d'or qui s'est voué corps et âme à la Croix-Rouge; Denise, l'infirmière suisse enlevée par des guérilleros pour soigner un de leurs blessés; Barbara, l'infirmière canadienne, qui doit décider parmi les blessés de l'hôpital de Camacupa en Angola ceux qu'il faut soigner en priorité, «terrible droit de vie et de mort»; Eric qui s'est lancé avec enthousiasme dans la construction d'un vaste réseau d'eau potable destiné à irriguer la région de Santa Cruz pour constater qu'il ne servira à rien, les paysans préférant finalement «descendre vers le rio dans la vallée chercher leur eau de maladie et de mort».

C'est cela aussi être délégué.

Pourquoi devient-on délégué?, demande l'auteur à un jeune étudiant au cours d'une pause tranquille sous un palmier. Pour partir, partir pour agir, pour travailler dans «une sphère qui se défend moralement un peu mieux que d'autres», «militier pour un mieux-être», «donner un corps à une bizarrerie comme la neutralité», être «les vestales du droit international humanitaire». Xavier, François, Jean-Pierre et tous les autres délégués, sur les théâtres d'opération, ont eu le temps de méditer ce que leur avait dit le chef de cours de Cartigny: «Vous connaîtrez plus d'une fois le sentiment de votre impuissance, de l'imperfection de notre action, le découragement devant l'ampleur de la tâche. Mais vous verrez aussi qu'une vie sauvée par votre travail compensera toutes vos frustrations».

Le livre de Michel Goeldlin est un hommage rendu non seulement aux délégués suisses du CICR, mais aussi aux employés locaux, aux «field off» ainsi qu'au personnel des équipes de secours des Sociétés nationales et des autres agences humanitaires. Remarquablement illustré de photos saisissantes, il montre combien l'aventure humanitaire est passionnante et unique. Nul doute que ce livre suscitera des vocations.

*Jacques Meurant*

---

## JOURNÉES D'ÉTUDES SUR LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Organisées par l'Assemblée provinciale de la Croix-Rouge espagnole à Séville et l'Université de Séville à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la

Croix-Rouge, les *premières Journées d'études sur le droit international humanitaire* eurent lieu du 5 au 7 mai 1988. Placées sous l'autorité du professeur *Juan Antonio Carrillo Salcedo*, professeur de droit international public, elles remportèrent un tel succès qu'il fut décidé de mettre sur pied entre les mois de janvier et juin de l'année suivante une nouvelle rencontre sur ce même thème. Faisant suite à cette initiative, les *deuxièmes Journées d'études sur le droit international humanitaire* se sont tenues les 4 et 5 mai 1989.

D'éminents juristes ont présenté à l'occasion de ces réunions des exposés sur la réglementation juridique internationale des conflits armés, exposés qui constituent le corps des publications évoquées dans ces lignes.\*

S'inspirant d'une conception interdisciplinaire du droit international, *Roberto Mesa*, professeur en relations internationales de l'*Universidad Complutense* de Madrid, entame les Journées par une réflexion sur les relations internationales à l'époque de la fondation de la Croix-Rouge, réflexion dans laquelle il met l'accent sur la dialectique entre, d'une part, le concept de violence et son évolution dans le temps, et, d'autre part, le désir de paix en tant qu'éthique des relations internationales, qui trouve son expression privilégiée dans le sentiment humanitaire. Son collègue, le professeur *Celestino del Arenal* développe le propos en l'appliquant plus particulièrement à la Croix-Rouge et à la paix dans le monde actuel, et en s'intéressant principalement à l'évolution qui conduisit le Mouvement d'une activité initialement axée sur l'aide aux victimes des conflits armés, au souci global de la vie, de la liberté, de la dignité et de la justice humaines, en tant que processus dynamique de coopération pour une paix durable.

On en vient à la réglementation juridique de la guerre avec le texte du colonel *José Luis Rodriguez-Villasante y Prieto*, directeur de l'unité des études et recherches du Centre d'études du droit international humanitaire de la Croix-Rouge espagnole. Son historique de l'évolution du droit humanitaire est suivi d'une intéressante analyse des sources et principes qui l'inspirent, accompagnée de références précises à ses fondements juridiques.

Les Protocoles additionnels de 1977 constituent une étape essentielle dans la réglementation juridique des conflits armés, dans la mesure où ils comportent des dispositions relatives à la fois à la conduite des hostilités et à la protection des personnes. *José Antonio Pastor Ridruejo*, professeur de droit international de l'*Universidad Complutense*, et Représentant spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme à El Salvador, conclut les premières Journées en s'appliquant à expliquer les motifs qui entravent leur acceptation et à souligner la vocation universelle de ces instruments, tant par leur contenu et leur champ d'application que par leurs objectifs.

---

\* *Jornadas de derecho internacional humanitario*, I, II, 1989, Universidad de Sevilla, Cruz Roja Española (Sevilla), Asociación de Investigación y Especialización sobre temas Iberoamericanos. 2 vol., 1990, 97 p. chacun.

Les *deuxièmes Journées de droit international humanitaires* étaient entièrement consacrées à la réglementation juridique des conflits armés internes. L'évolution des relations internationales et les progrès enregistrés en matière de réglementation juridique de ces situations font l'objet d'une analyse du professeur *Roberto Mesa*.

Evoquant de manière détaillée la crise centre-américaine et le conflit d'El Salvador, *Raúl Benítez Manaud*, chercheur au Centre d'études interdisciplinaires de l'Université autonome de Mexico, se penche sur la relation étroite qui unit le politique et le militaire et sur les conséquences négatives qu'entraîne sur le plan humanitaire tout déséquilibre en faveur de l'une ou l'autre de ces composantes.

*Jacques Meurant*, rédacteur en chef de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, traite dans cette même perspective des activités du Comité international de la Croix-Rouge dans le cadre du conflit à El Salvador, en mettant l'accent sur la protection de la population civile, les visites aux détenus, la réunion des familles, l'aide matérielle et médicale et la diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit humanitaire.

En ce qui concerne la répression des infractions au Protocole II, *José Luis Fernández Flores*, professeur de droit international et magistrat de la Cour Suprême, observe que l'absence de définitions inciterait à conclure que doivent être considérés comme infractions tous les manquements aux dispositions dudit Protocole. En réalité, la répression des infractions au Protocole II suppose, tout comme celle des crimes de guerre, l'incorporation des dispositions requises dans les législations nationales.

En conclusion de ces *deuxièmes Journées*, le professeur *Pastor Ridruejo* analyse le problème consistant à déterminer juridiquement si les dispositions contenues dans les Protocoles additionnels — ou tout au moins une partie d'entre elles — peuvent être considérées comme des règles impératives. L'interrogation finale soumise à la réflexion du lecteur porte sur le caractère impératif du noyau central de normes internationales relatives aux droits de l'homme, qui contribuerait à promouvoir la transformation du droit humanitaire conventionnel en principes de droit international général.

En annexe à cette publication, on trouvera un document du secrétariat du FMLN (Front Farabundo Martí de Libération nationale) pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Intitulé *La legitimidad de nuestros métodos de lucha* (La légitimité de nos méthodes de lutte) et daté du 10 octobre 1988, il énonce les principales mesures appliquées par cette organisation pour protéger la population civile.

La publication de ces textes, d'un intérêt exceptionnel pour tous les spécialistes, constitue assurément une contribution de première importance aux efforts de diffusion du droit international humanitaire.

*María Teresa Dutli*